

Costa Rica

Au Costa Rica, la TVA est appelée «Impuesto al Valor Agregado», en abrégé IVA.

TVA Taux standard

Le taux général de TVA au Costa Rica est de 13% et s'applique aux services offerts via les plateformes numériques et/ou Internet ou aux biens immatériels, lorsque les fournisseurs ou intermédiaires sont non-résidents et qu'ils sont consommés ou appréciés sur le territoire national.

Seuil d'immatriculation à la TVA

Il n'y a pas de seuil d'immatriculation à la TVA au Costa Rica.

TVA déductible

Si un particulier est un contribuable, le montant de la TVA payé à un émetteur de carte, un fournisseur ou un intermédiaire lors de l'achat de biens ou de services peut être utilisé comme déduction fiscale. Les consommateurs de services numériques et/ou de biens immatériels peuvent utiliser les factures émises par des fournisseurs ou intermédiaires situés à l'étranger, le relevé de carte bancaire à partir duquel le service ou le bien immatériel a été payé, ou tout document équivalent obtenu en anglais ou en espagnol, pour prouver leurs achats.

Des éléments de preuve

La détermination du lieu de consommation des services numériques fait appel à une ou plusieurs méthodes. Un lieu de consommation est considéré comme étant au Costa Rica lorsque:

- L'adresse correspond à un emplacement au Costa Rica;
- Dans le cas des intermédiaires, lorsque le prestataire de services final est situé au Costa Rica;
- L'emplacement de la ligne fixe du client par laquelle le service numérique est fourni au client correspond au Costa Rica;
- L'adresse de protocole Internet (IP) de l'appareil électronique correspond à un emplacement sur le territoire du Costa Rica;
- L'indicatif de pays mobile (MCC) de l'identité internationale de l'abonné mobile (IMSI) stocké dans la carte Module d'identité de l'abonné (SIM) de l'appareil mobile utilisé par le client, correspond au Costa Rica;
- L'adresse ou le domicile enregistré par le client correspond à une localisation sur le territoire du Costa Rica;
- La localisation du compte bancaire utilisé pour le paiement ou l'adresse de facturation du client détenue par cette banque correspond à une localisation sur le territoire du Costa Rica.

Liste des services électroniques

Selon la loi costaricaine, les services numériques sont définis comme des services fournis via Internet ou des réseaux ou plateformes numériques ou technologiques. Ces produits comprennent:

- Acquisition de contenu numérique (tel que téléchargements de musique, livres électroniques, vidéos, applications, jeux, etc.);
- Livraison de contenu par abonnement (tels que des actualités, de la musique, des jeux en ligne, etc.);
- Fourniture de logiciels et de services de maintenance (tels que logiciels antivirus, stockage de données numériques, etc.).

Procédure d'inscription

Les entreprises étrangères qui sont fournisseurs ou intermédiaires de services ou de biens numériques doivent demander l'enregistrement des contribuables auprès de l'administration fiscale du Costa Rica. Les entités sont tenues de s'inscrire au registre des contribuables de l'administration fiscale. L'administration fiscale

enregistrera automatiquement les personnes physiques ou morales qui n'ont pas engagé le processus d'enregistrement.

Date de déclaration de TVA et de paiement

Les déclarations de TVA doivent être déposées mensuellement. Les déclarations de TVA doivent être déposées et payées dans les 15 jours du mois suivant. Le formulaire pour déclarer la taxe sur la valeur ajoutée est le formulaire D-188. La TVA doit être soumise sur le site Web ATV (Administración Tributaria Virtual).

Pénalités

En cas de dépôt tardif de la déclaration, une amende de 50% du salaire mensuel minimum est imposée. En cas de retard de paiement, une amende de 1% du montant impayé pour chaque mois, mais ne dépassant pas 20% du montant total impayé, est imposée.



www.vatcompliance.co